Prix littéraires de la ville de Saint Cyprien et du Cercle des Auteurs Catalans

--- Règlement 2027 ---

ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS

Ces Prix littéraires visent à récompenser les auteurs publiés par une maison d'édition ou auto-édités pour la qualité de leurs œuvres.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Le concours est ouvert à toute personne majeure francophone.
2. Chaque auteur, y compris sous pseudonyme, ne peut soumettre qu'un seul ouvrage.
3. Le roman doit être publié avant la date de remise des prix, la date de référence étant celle de sa première
   publication, en format numérique ou papier. Il doit également être enregistré à la Bibliothèque Nationale de France (BNF) et posséder un numéro ISBN.
4. Les œuvres soumises doivent être en langue française.
5. Si le roman appartient à une saga, seul le premier tome est éligible l'année de sa publication.
6. Les membres du jury ainsi que les auteurs ayant un lien de parenté ou d'affiliation avec un membre du jury ne sont pas autorisés à participer.
7. Les participants peuvent concourir dans l'une des deux catégories :
   - Prix de la Ville de Saint-Cyprien : **Œuvre littéraire d'imagination**
   - Prix du Cercle des Auteurs : **Œuvre littéraire qui se déroule en Pays Catalan ou en Occitanie**

ARTICLE 3 : MODALITES D'INSCRIPTION

1. Les candidatures doivent être déposées avant le **31 décembre 2026**.
2. Chaque dossier de candidature doit inclure :
   - Un exemplaire papier de l'œuvre.
   - Un exemplaire au format PDF
   - Une fiche de présentation de l'auteur comprenant : nom, prénom, pseudonyme, adresse postale, e-mail, téléphone, biographie, titre de l'ouvrage et catégorie choisie
   - La première de couverture au format image
   - La quatrième de couverture
   - Un extrait composé des 10 premières pages
   - Un lien d'achat vers la version numérique
   - Une autorisation écrite permettant la diffusion d'extraits de l'œuvre à des fins de promotion du prix, ainsi que l'autorisation de céder l'exemplaire soumis à la médiathèque de Saint-Cyprien.

Les œuvres doivent être envoyées à l'adresse postale communiquée dans l'appel à candidatures ou remises lors de l'Assemblée Générale.

Le dossier de candidature sera joint à l'œuvre ou envoyé séparément en format numérique à l'adresse e-mail de Jean-Philippe Lapeyre, Vice-Président du Cercle des Auteurs Catalans en charge de l'organisation des Prix littéraires :
jeanphilippe.lapeyre@free.fr

ARTICLE 4 : CRITERES DE SELECTION

Les œuvres seront évaluées selon les critères suivants :

- Originalité et créativité.
- Qualité de l'écriture et maîtrise de la langue.
- Respect du thème imposé pour chaque catégorie.
- Pertinence et profondeur des thématiques abordées.
- Les ouvrages seront présélectionnés par des membres du jury **entre le 2 et le 31 janvier 2027**, sur la base de la couverture, de la quatrième de couverture et de la qualité de l'extrait (les 10 premières pages) : orthographe, cohérence, style, etc.
- Les ouvrages sélectionnés seront lus **entre le 1er février et le 30 juin 2027**, pour les deux catégories, par les membres des jurys, qui partageront leurs avis de lecture sur leurs supports de publication (médias, blogs, réseaux sociaux, etc.).

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ces prix littéraires est entièrement gratuite. L'auteur ou la maison d'édition devra transmettre le dossier d'inscription complet à Jean-Philippe Lapeyre, soit par courrier **avant le 31 décembre 2026 à minuit** à l'adresse 86, boulevard Aristide Briand 66000 Perpignan

Les auteurs dont les livres auront été sélectionnés à l'issue des soumissions seront informés par courriel.

Les livres sélectionnés seront annoncés sur le site officiel de l'association Cercle des Auteurs Catalans et partagés sur ses différents réseaux sociaux.

ARTICLE 6 : COMPOSITION DES JURYS

Le jury du Prix de la Ville de Saint-Cyprien est composé :

- D'élus membres de la Commission Culture de la Ville de Saint-Cyprien
- De représentants du Club de Lecture de la médiathèque
- De membres de l'Association Plaisir de Lire

Le jury du Prix du Cercle des Auteurs Catalans est composé :

- De membres du bureau du Cercle des Auteurs Catalans
- D'auteurs associés, lauréats de Prix littéraires, membres du Cercle des Auteurs Catalans. Les décisions des jurys sont souveraines et sans appel.

ARTICLE 7 : RECOMPENSES

Les lauréats recevront :

- Un chèque de 200 €.
- Une visibilité dans les médias locaux et partenaires.
- Une mise en avant de l'œuvre dans les événements littéraires organisés par la ville de Saint-Cyprien et le Cercle des Auteurs Catalans.

ARTICLE 8 : PROCLAMATION DES RESULTATS

Les noms des auteurs lauréats seront dévoilés lors du SALON DU LIVRE DE SAINT-CYPRIEN, qui se tiendra le **24 juillet 2027**. Les journaux et médias locaux seront invités à cet événement.

ARTICLE 9 : ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

1. Les participants garantissent l'originalité de leur œuvre et s'engagent à respecter les droits d'auteur.
2. Les participants garantissent que leur ouvrage a été entièrement rédigé sans recours à l'intelligence artificielle.
3. Les participants acceptent le règlement du concours littéraire des Prix du Salon du Livre de Saint-Cyprien.
4. Les participants autorisent l'association Cercle des Auteurs Catalans à publier, lire en public ou diffuser des extraits de leur texte dans le cadre du concours à des fins de promotion des prix.
5. Les participants acceptent de céder l'exemplaire soumis à la médiathèque de Saint-Cyprien.

ARTICLE 10 : ORGANISATION

Le concours est organisé conjointement par la mairie de Saint-Cyprien et l'association Cercle des Auteurs Catalans.

ARTICLE 11 : TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données personnelles des candidats, collectées via la fiche de renseignements, ne seront ni utilisées à des fins commerciales, ni exploitées en dehors du cadre du PAI.

Le traitement de ces données respecte la législation en vigueur concernant la protection des données personnelles, notamment :

– La loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

– Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) appliqué depuis le 25 mai 2018.

Ces données ne seront pas conservées au-delà de la période nécessaire pour les finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

ARTICLE 11 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Pour toute question ou précision, les participants peuvent contacter Jean-Philippe Lapeyre, Vice-Président du Cercle des Auteurs Catalans en charge de l'organisation des Prix littéraires : jeanphilippe.lapeyre@free.fr ou Jean-Marie
Marcos, coordinateur, à l'adresse suivante : jmmarcos@live.fr

***

Les Prix littéraires ont été créés à l'initiative de Monsieur le Maire de Saint-Cyprien et du bureau de l'association à but non lucratif Cercle des Auteurs Catalans.

Ce règlement a été établi pour garantir le bon déroulement des prix.

Les organisateurs et membres des jurys, tous passionnés, s'investissent bénévolement, sans rémunération, et prennent sur leur temps personnel.

L'organisation, la communication, ainsi que les frais (logo, badges, etc.) et les coûts liés à l'événement sont pris en charge par la mairie, l'association et d'éventuels partenaires privés ou institutionnels.

L'équipe du prix s'engage à offrir un concours littéraire de qualité, visant à accroître la visibilité des auteurs et de leurs ouvrages.

Les organisateurs s'efforcent de suivre le planning prévu, mais des imprévus peuvent survenir et entraîner des
ajustements dans les dates ou le déroulement du prix. Ils feront de leur mieux pour que ces modifications restent raisonnables.

Jean-Philippe Lapeyre
Vice-Président du Cercle des Auteurs Catalans